

La pèlerine doit-elle porter une tenue particulière ou d'une couleur donnée?

هل لثياب المرأة في الإحرام لون أو تفصيل خاص؟
« باللغة الفرنسية »

Cheikh Soulayman Ibn Nassir al-Alwan

سليمان بن ناصر العلوان

Traduction: IslamQa

Coordination: Le site Islamhouse

ترجمة: موقع الإسلام سؤال وجواب

تنسيق: موقع islamhouse

2012 - 1433

IslamHouse.com



La pèlerine doit-elle porter une tenue particulière ou d'une couleur donnée?

Certaines pèlerines pensent qu'elles doivent s'habiller de manière particulière? Est-ce exact?

Louanges à Allah

La pèlerine peut partir les habits de son choix pourvu qu'ils couvrent bien son corps et qu'elle évite de porter une tenue trop voyante ou assez serrée pour dessiner les contours du corps, et s'abstienne de l'usage du parfum, du port d'un masque sur le visage ou de gants. Cependant, il n'y a aucun mal à ce qu'elle porte des bijoux ou change des vêtements.

La croyance qui prévaut dans certains pays et selon laquelle la pèlerine doit porter un habit d'une couleur donnée n'a pas de fondement dans l'Islam.

Aïcha (P.A.a) a dit : « La pèlerine peut porter le vêtement qui lui plaît pourvu de lui éviter tout contact avec le wars et la safran (parfums) (rapporté par al-Boukhari dans son Sahih de façon interrompue et par al-Bayhaqi dans les Sunan 5/47) de façon ininterrompu par la voie de Shoriba, d'après Yazid Ar Rashk d'après Muadha qui le tenait d'Aïcha. ces rapporteurs sont tous sûrs.